ZOOM sur...

L'Association des Paralysés de France en

VENDÉE

ISSN 2261 - 3145

Décembre 2013 - N° 56

Sommaire :

P. 2 : Edito
P.3 : Hommage à Jean-Marie Barbier
P. 4 : Assemblée Départementale du 12 octobre
P. 5 : Développement des ressources
P.6 : Accessibilité
Chiffres du mois
P. 7 : Scolarisation
P. 8 : Elections Municipales
Repas annuel
P. 9 : Chômage des personnes handicapées
Comité Intérministériel du Handicap
P. 10 : Obtenir la carte d'invalidité
MDPH : trajet d'une demande de PCH
P. 11 : Le groupe relais littoral en mouvement
Accueil de Julie en Délégation
P. 12 : Fermeture de la Délégation
Chorale le 19 janvier
Bulletin d'adhésion

En pièce jointe :
dossier
« spécial ressources »

Le Conseil Départemental et l'Equipe de Délégation vous souhaitent de bonnes fêtes et une bonne année 2014

VOTRE DON,
C'EST NOTRE FORCE
Soutenez l'Association des Paralysés de France sur www.apf.asso.fr

APF Association des Paralysés de France
Reconnue d'utilité publique

Bulletin Départemental de la Délégation APF de Vendée
Appt. 80 - Résidence les Terrasses - 40 rue de Wagram – 85000 La Roche sur Yon Tél. : 02.51.37.03.47 – Fax : 02.51.47.97.21
E-mail : dd.85@apf.asso.fr - http://dd85.blogs.apf.asso.fr - www.apf.asso.fr - www.blogs.apf.asso.fr
Parution trimestrielle - 500 exemplaires - Directrice de publication : Stéphanie Ottou

Edito

Chers amis, chers adhérents,

Ce dernier édito 2013 résonnera en nous de manière toute particulière, puisque le Conseil Départemental de Vendée a décidé, unanimement et spontanément, sur proposition de son représentant, de le consacrer à la mémoire de Jean-Marie.

Comme vous le savez, Jean-Marie BARBIER nous a brutalement quittés le 22 Octobre dernier. C'est une grande perte pour notre Association, et une tragédie pour nous, militants vendéens, car Jean-Marie est pour nous un modèle et un exemple. S'il est quelqu'un au sein de l'APF qui incarnait au mieux le mot militantisme avec un Grand M, c'est bien lui…

« Enfant de l'APF » comme il aimait à le dire, il était « tombé tout petit dedans ». Entré au Conseil d'Administation en 1987, il en sera élu Président en Mars 2007 jusqu'à sa démission en Avril 2013, pour raisons de santé. Il disait aussi souvent que « présider l'APF, ce n'est pas un aboutissement, mais un commencement ». Les militants vendéens présents au Congrès historique de Bordeaux 2011 gardent tous en mémoire ce discours de clôture d'anthologie. La force de ses mots, son charisme, sa détermination et sa conviction profonde nous avait retournés.

Autre grand moment de notre histoire vendéenne, sa venue pour notre Assemblée Départementale 2012. Nous l'avions déjà sollicité en 2011, mais à une semaine près, il avait déjà donné son accord à nos amis… nantais et nous avait promis d'être présent l'année suivante. Homme de parole qu'il était, Jean-Marie avait tenu sa promesse, et là encore, son charisme avait marqué les adhérents vendéens, ainsi que les nombreuses personnalités présentes pour cet évènement exceptionnel, car c'était la première fois que la Délégation de Vendée recevait son Président.

Les hommages et témoignages suite à sa disparition furent nombreux et éloquents, et s'il est impossible de les rapporter tous, retenons en un qui exprime tout pour nous. Ce sont les mots de Daniel SEILLER, conseiller départemental de Vendée : « Par son charisme, son engagement, et son militantisme, Jean-Marie aura marqué l'histoire de l'APF et est sans doute jusqu'à aujourd'hui, avec André TRANNOY, l'un des plus grands présidents de notre Association ». Tout est dit. Et nous sommes heureux et fiers d'avoir pu l'accompagner au travers de notre représentant jusqu'à sa dernière demeure.

Au revoir, cher Jean-Marie, notre Ami et notre modèle. Nous ne t'oublierons jamais, et continuerons de t'honorer. En ta mémoire, la Vendée continuera chaque jour le combat encore et toujours. Pour la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap, pour la France Accessible. Ce qui nous fait le plus mal, c'est que toi qui a tant milité pour le rendez-vous du 1er Janvier 2015, tu ne seras pas à nos côtés…

« Respets Jean-Marie, Pour toi nous ne céderons pas. »

Le Conseil Départemental de Vendée.

Assemblée départementale

samedi 12 octobre 2012

à la Roche sur Yon

En présence de Jean Marie Barbier.

L'APF est en deuil

Quelle tristesse ce mardi 22 octobre lorsque nous avons appris le disparition de Jean Marie Barbier décédé le mardi 22 octobre des suites d'une atteinte cérébrale. Battant, dévoué, énergique... de vibrants hommages lui ont été rendus. En voici quelques uns :

Je veux rendre hommage à Jean-Marie Barbier et saluer la mémoire de celui qui, né en situation de handicap, a milité avec une énergie inépuisable et une grande force de conviction au sein de l'APF pour l'égalité et les droits des handicapés. De la manifestation Ni pauvre ni soumis en 2008 au projet Bouger les lignes ! Pour une société inclusive, il a été de tous les combats pour permettre aux personnes handicapées d'être pleinement reconnues et insérées dans une société plus fraternelle. »

François Hollande, président de la République, dans un courrier du 28 octobre adressé à Alain Rochon.

« Jean Marie Barbier a toujours œuvré avec énergie et conviction à la construction d'une société plus solidaire, plus fraternelle. L'inclusion des personnes handicapées était au cœur de cet engagement. »

Marie Arlette Carlotti, ministre chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, dans un communiqué rendu public le 22 octobre

« Pour moi, Jean-Marie était un modèle et un exemple à suivre. C'est lui qui m'a donné envie de me présenter au conseil départemental et de poursuivre mon engagement au sein du conseil APF de région. Il portait haut la parole de l'association et n'hésitait pas à taper du poing sur la table. On a tous en mémoire son discours d'anthologie pour la clôture du congrès de Bordeaux. La force de ses mots, sa conviction et sa détermination nous avaient retournés. »

Thierry Craipeau, représentant départemental de Vendée sur le livre d'or

«C'était un militant acharné en matière de société inclusive des personnes en situation de handicap. J'ai eu le bonheur de siéger à ses côtés au sein du conseil de la CNSA dont il fut pendant longtemps le vice-président. Il était un acteur associatif qui suivait attentivement les débats parlementaires et faisait valoir aux côtés des parlementaires les sujets qui l'animaient depuis tant d'années. »

Jérôme Guedj, député et président du Conseil général de l'Essonne (91), dans un hommage le 22 octobre devant l'Assemblée nationale.

«C'est une perte immense pour le monde du handicap. Il a été un compagnon de lutte tenace sur tous les combats que nous avons menés pour les personnes handicapées et son apport pour faire vivre l'esprit de la loi du 11 février 2005 a été déterminant. Président d'association incontournable, homme de courage et de conviction, déterminé à servir la cause de ceux qui en ont le plus besoin, Jean-Marie Barbier était un homme exceptionnel, dont les idées et la vision perdureront encore longtemps dans la politique du Handicap. »

Marie-Anne Montchamp, déléguée générale de l'UMP à la formation, dans un communiqué.

«Quelle tristesse d'apprendre le décès de Jean-Marie Barbier, président de l'APF jusqu'en avril denier. J'avais eu l'occasion de le rencontrer l'année dernière à l'AG de l'APF Vendée. Comme tout le monde j'appréciais son dynamisme et la force de son engagement. Toutes mes condoléances à l'ensemble des équipes et militants de l'APF ainsi qu'à sa famille."

Sylviane Bulteau, Députée de Vendée, sur sa page Facebook.

Actualité du Conseil Départemental

Assemblée Départementale Samedi 12 octobre 2013

Notre Assemblée Départementale a eu lieu en présence d'Alain Rochon, Président de l'APF, Pascale Ribes, administratrice et Jean-Pierre Blain, représentant du Conseil APF de Région.

La matinée était consacrée au **rapport d'activité** de l'année écoulée, puis aux échanges avec Alain Rochon, notamment sur l'actualité nationale de notre association.

Le Président a salué la qualité de l'action conduite en Vendée : ***"Il n'y a rien à dire : vous faites tout !"***. Pacale Ribes a également félicité les acteurs de l'APF en Vendée pour *l'ensemble des actions concrètes menées dans une belle dynamique* : ***"Vous faites fi des obstacles, vous les contournez et vous ne renoncez pas : bravo !"***

Les échanges ont ensuite porté sur le **financement de la mise en œuvre du projet associatif** de notre association. Les dons aux associations subissent les effets de la crise, l'APF traverse une période difficile. Elle doit s'en sortir avec de nouvelles idées, de nouvelles façons d'avancer ensemble.

Nous avons longuement échangé sur les **conclusions du Comité Interministériel du Handicap (CIH).** Alain Rochon a rappelé que **l'APF ne veut pas des MDA** (Maisons Départementales de l'Autonomie) ni de la départementalisation des MDPH. Il rappelle que les lois viennent tout juste d'être votées (11 février 2005 et mise en place des MDPH en 2006).

Il a dénoncé l'insuffisance de la revalorisation de l'AAH : 1,75% cette année et seulement 1,3% l'année prochaine inférieur à l'inflation, maintenant les personnes les plus précaires sous le seuil de la pauvreté : ***"Ils veulent nous enfoncer la tête sous l'eau ?"***

Le Président de l'APF s'est indigné du décalage entre la volonté nationale affichée du **maintien à domicile** des personnes dépendantes et la façon dont les services d'aide à domicile sont financés : ***"et je ne vise personne, si ce n'est les Conseils Généraux."***

Il a informé les adhérents vendéens des **négociations nationales en cours, suite au CIH**. Les Ministères craignent un blocage de l'APF dans un contexte défavorable à l'accessibilité puisque le constat est accablant : à 15 mois de l'échéance du 1er janvier 2015, **seuls 15% des ERP sont accessibles !** Le Président de la République a sorti les "normes accessibilité" du "choc normatif" ce qui est déjà une bonne chose. Alain Rochon rappelle que l'APF a jusqu'ici refusé de parler des agendas d'accessibilité programmés, mais qu'aujourd'hui, ***être absents des débats à venir, serait encore pire !*** Il sera vigilant sur une définition précise des contrôles et des sanctions, l'élaboration sans délai des calendriers les échéances fixées, ainsi que sur le sort réservé à tout ce qui devait être mis en accessibilité en 2011 (préfectures, universités).

Face à l'inquiétude des adhérents et militants de voir repoussée encore et encore la mise en accessibilité de notre pays, Alain Rochon a indiqué que si les moyens diplomatiques ne suffisent pas, on passera à l'action, et qu'un groupe de travail planche d'ores et déjà sur cela : ***"Si on veut la paix, il faut préparer la guerre ! »*** *a-t-il clamé !*

Les adhérents ont été unanimes pour indiquer au Président que l'accessibilité n'est pas négociable, les échéances encore moins ! ***Cette discrimination faites aux personnes en situation de handicap n'est plus tolérable.***

Ils ont incité le Conseil d'Administration à saisir l'union européenne pour faire condamner la France si elle ne respecte pas la loi du 11 février 2005, rappelant qu'elle aurait déjà dû être votée en 2003 : ***"La menace vaut mieux que l'exécution"***, ***"Il faut taper du poing sur la table. Ça suffit !".*** **Et de conclure avec détermination :** ***"Il faut refuser de négocier. On ne peut pas participer à la destruction de notre droit ! On ne peut pas faire Hara-kiri de ce droit fondamental !"***

Actualité du Conseil Départemental

Développement des Ressources

« Aider Karine c'est aussi aider Antoine et Bastien » : la nouvelle campagne d'appel au don de l'APF

L'APF a lancé sa nouvelle campagne d'appel au don. Celle-ci a pour but d'appeler le public à soutenir financièrement l'association dans ses actions pour les personnes en situation de handicap, pour leur famille et pour la construction d'une société ouverte à tous, quelles que soient les particularités de chacun.

Avec l'accroche « *Aider Karine c'est aussi aider Antoine et Bastien* » l'association démontre, en faisant le parallèle entre une femme en fauteuil roulant et un père avec son petit garçon en poussette, que l'action de l'APF, par exemple sur l'accessibilité, est l'affaire de tous !

L'APF invite donc chaque citoyen à la soutenir en faisant un don sur son site internet www.apf.asso.fr.

La campagne est diffusée depuis le 9 octobre et déclinée en affichage, dans la presse, à la télévision, à la radio et sur Internet. Elle a été réalisée gratuitement par l'Agence Médiaprism pour l'APF. **TV Vendée et Graffiti Urban Radio ont diffusé le spot durant la semaine du 25 au 30 novembre 2013.**

Il est urgent pour notre association de trouver de nouvelles ressources, en effet, la crise qui touche notre pays touche aussi l'APF. Vous trouverez ci-joint un document spécial ressources : informez et faites connaitre l'APF autour de vous ! L'APF a besoin de vous !

Avec Joué Club, l'APF met le paquet !

Du 4 novembre au 24 décembre, 60 adhérents et bénévoles APF se relaient quotidiennement (du lundi au samedi, sauf le mercredi) au magasin Joué Club Sud Avenue pour confectionner les plus beaux cadeaux de l'année : ceux de Noël !

Rappel : en 2012, ce sont plus de 4 202 € qui avaient été collectés au cours de cette campagne.

... « Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour prendre part à cette démarche J'ai confiance en la capacité collective de notre association et je suis convaincu qu'ensemble, nous allons réussir ce défi. »...

Alain Rochon
Président

Extrait de « En direct du Conseil d'Administration » - Octobre 2013

Chorale des Pyramides

Dimanche 19 janvier

au profit de l'APF

Jean-Paul, adhérent et bénévole à l'APF, est également choriste à la chorale des Pyramides.

Il a proposé à sa chorale de faire une représentation au profit de l'APF.

Proposition acceptée avec enthousiasme et la représentation est prévue

le dimanche 19 janvier
à partir de 15h00
à la Maison de Quartier du Val d'Ornay
9 rue Charles Péguy
à La Roche sur Yon.

Entrée libre : chacun pourra faire don de ce qu'il souhaite au profit intégral de la délégation.

Venez nombreux !

Actualité du Conseil Départemental

Accessibilité : Action coup de poing à La Roche sur Yon :

Marches à l'entrée : dîtes clairement que vous ne voulez pas de nous !

C'est avec ce slogan simple et efficace qu'une vingtaine d'adhérents de l'APF a mené une opération d'utilité publique le dimanche 22 septembre matin : scotcher une affiche sur les vitrines des 34 commerces inaccessibles de la rue Clémenceau et des rues perpendiculaires récemment rénovées.

L'objectif est de dénoncer la **discrimination quotidienne** subie par les milliers de personnes à mobilité réduite et de sensibiliser le grand public à cette ségrégation **des temps modernes** passé sous silence. Nos affiches jaune vif ont attiré l'œil, et les passants qui se baladent comprennent le message ! Ils ont été nombreux ce matin à nous faire part de leur soutien.

La presse est venue nombreuse : Journal du Pays Yonnais, Ouest France, Ma Ville Solidaire, France Bleue Loire Océan, TV Vendée, et a relayé largement !

Suite à cette action, nous avons été contactés par plusieurs commerçants et une commission accessibilité a été mise en place au sein de l'association des commerçants du Centre Ville de la Roche-sur-Yon.

Sondage "Les français et l'accessibilité"

Le sondage sur l'accessibilité réalisé par Mediaprism pour l'APF est sans appel : la quasi-totalité des Français considère que l'accessibilité est un sujet prioritaire ou important !

95% d'entre eux pensent que chacun d'entre nous peut être confronté à des difficultés d'accessibilité et 75% déclarent en avoir déjà rencontrées. L'accessibilité est donc bien une demande qui concerne l'ensemble de la société et non pas uniquement les personnes en situation de handicap ! Il est temps de sortir de cette vision réductrice et de répondre enfin aux besoins de l'ensemble de la population !

Les chiffres du mois

En 2013, 118 personnes ont fait appel à la Délégation pour un accompagnement individuel : *dossier MDPH, TCI, Scolarisation, emploi, logement…*

De septembre 2013 à Décembre 2013, 20 groupes rencontrés dans le cadre d'actions de sensibilisation : *collèges, lycées, centres de formation :* 478 personnes sensibilisées.

En novembre 2013, 3 955 personnes ont consulté le blog de la Délégation.

Actualité du Conseil Départemental

Scolarisation des enfants en situation de handicap en Vendée

Le Conseil Départemental est toujours fortement mobilisé, avec 6 autres associations, sur la question de la scolarisation des enfants et des jeunes en situation de handicap.

Le *11 octobre 2013, lors de la conférence de territoire* Gérard Villette, Vice-Président du Conseil Général de Vendée, a annoncé *en conférence de territoire de l'ARS que :* **"479 enfants vendéens n'avaient pas de place dans les établissements et services médico-sociaux de Vendée. Bien avant de connaitre ce chiffre, nous avions déjà entamé des démarches et interpellations que nous avons par la suite multipliées :**

1er août : demande d'audience au Préfet pour le 27 septembre**.**

27 septembre : mobilisation inter associative devant la Préfecture. Le Préfet demande à son Directeur de Cabinet de nous recevoir. Ce que, collectivement, nous refusons, celui-ci nous a déjà fait savoir en juin, qu'il ne pourrait rien faire!... Nous sollicitons une nouvelle audience avec le Préfet en personne.

18 octobre : demande d'audience auprès de la Ministre de la Famille qui est en visite à La Roche sur Yon. Après un premier refus et grâce à l'intervention de Sylviane Bulteau, Députée de la Vendée, Thierry Craipeau et Stéphanie Ottou, sont reçus par son Directeur de Cabinet.

25 octobre : rendez-vous avec Sylviane Bulteau, Députée, afin de lui présenter la situation en Vendée. Elle alerte la Ministre Marie Arlette Carlotti, le lundi 28 octobre à l'occasion d'une commission dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2014.

26 novembre : remise en main propre d'un document chiffré à Marie Sophie Dessaule, Directrice de l'ARS Pays de Loire.

3 décembre : remise en main propre d'un dossier complet au Ministre de l'Education Nationale via un élu de la Roche sur Yon.

5 décembre : transmission d'un dossier complet au Cabinet de Jean-Marc Ayrault via une élue de La Roche sur Yon ainsi qu'au Cabinet de la Ministre de la réussite éducative.

5 décembre : rencontre avec le Conseil d'Administration des PEP (Pupilles de l'Enseignement public), ils rejoignent notre collectif inter associatif.

5 décembre : Le Directeur de Cabinet du Préfet souhaite rencontrer nos 7 associations avec la MDPH, l'ARS, la DASEN.

A suivre prochainement sur notre blog.

Actualité du Conseil Départemental

Elections municipales les 23 et 30 mars prochains : le Conseil Départemental interpelle les candidats !

À l'occasion des élections municipales qui auront lieu les 23 et 30 mars prochain, le conseil départemental de Vendée interpelle les candidats des villes de plus de 5000 habitants sur leurs orientations et projets pour une politique de proximité du handicap.

Les personnes concernées par le handicap représentent près de 10 millions de citoyens selon l'INSEE.
Les municipalités jouent donc un rôle fondamental pour la mise en œuvre de la politique du handicap avec des enjeux notamment liés à la citoyenneté, l'accessibilité, l'éducation, l'emploi, la santé, la solidarité, la famille, les sports et loisirs, la démocratie participative et d'une manière générale au « vivre ensemble ».
L'APF rappelle son attachement à une politique transversale du handicap qu'elle a développée dans son plaidoyer « *Construire une société ouverte à tous !* ».

Au regard des principales préoccupations des personnes en situation de handicap et de leur famille qu'elle représente, l'APF interpelle les candidats autour de 8 enjeux de proximité par le biais d'un questionnaire. Nous leur soumettrons également un formulaire d'engagement à signer pour une politique municipale inclusive.
Nous publierons les réponses et signatures obtenues sur notre blog, sur Facebook et sur Twitter.

Reflexe-Handicap.org APF

Repas annuel des adhérents

Depuis de nombreuses années, nous organisions le repas annuel de la Délégation au mois de décembre et, au fur et à mesure des ans, nous avons constaté une érosion du nombre de participants. A tel point qu'en 2012, nous avons dû annuler en raison du trop peu d'inscriptions.
Cette année, nous n'avons pas renouvelé cette animation et certains d'entre vous nous ont questionnés à ce sujet. Le Conseil Départemental propose de reporter le repas un samedi en mai 2014, mais avant, il souhaite recueillir votre avis.
C'est pourquoi, nous vous invitons à nous retourner le bulletin de pré-inscription ci-joint. Si vous avez des propositions de restaurant, merci de nous indiquer les coordonnées.

.....

Repas annuel de la Délégation

Bulletin de préinscription à retrouner à la Délégation Départementale par courrier ou par mail

Nom- Prénom : ……

↳ Participera au repas annuel au Printemps 2014 ❑ OUI ❑ NON

↳ Si non, pouvez nous dire pour quelles raisons *(pas utile pour vous, prix, vous préférez au moment des fêtes de fin d'année…)* ……

……

……

Actualité de l'APF

Le chômage des personnes handicapées explose de 60% en 4 ans

L'APF parle d'*"urgence"* et appelle à la *"mobilisation"*. Le chômage des personnes handicapées a augmenté de 60% depuis quatre ans, soit environ deux fois plus que pour l'ensemble de la population française.

« En 2011, deux millions de personnes avaient une reconnaissance administrative de leur handicap, selon une récente étude du Ministère du Travail. Seulement 700 000 travaillaient.
"Le manque de qualifications des personnes en situation de handicap, et la représentation négative du handicap dans les entreprises – qui l'associent trop souvent à « absence » ou « manque de performances » – font que plus que les autres, elles vont être fragilisées par une crise économique", souligne Valérie Paparelle, directrice générale adjointe de l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des handicapés. Alors que les entreprises de plus de 20 salariés ont l'obligation d'employer au moins 6% de personnes handicapées sous peine de pénalités financières, le taux moyen dans le privé comme dans le public demeure pour l'instant inférieur à 4%. » *Source : Faire Face*

Cette réalité déplorable nous inspire 2 réflexions :
1- Pour palier au "manque de qualification" des personnes en situation de handicap, il faudrait déjà commencer par permettre à chaque enfant d'**être scolarisé dans de bonnes conditions, c'est-à-dire des conditions adaptées, puis à chaque adolescent et jeune adulte de suivre une formation, des études. Il faudrait faire respecter la loi quoi...**
Par exemple, en Vendée **479 élèves** en situation de handicap **n'ont pas la scolarité ou l'accompagnement médico-social** nécessaires et sont pour certains totalement **déscolarisés**. **Environ 150 élèves n'ont pas les adaptations nécessaires au sein de l'éducation nationale qui a pourtant une obligation de résultat Ce sacrifice organisé de l'avenir de ces jeunes, de nos jeunes, nos enfants, se déroule au vu et su de tous mais dans l'indifférence la plus totale des administrations, et des représentants de l'État.**
2- Alors que la **loi sur l'emploi des travailleurs handicapés** qui impose un minimum d'embauche de 6% de salariés handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés date de 1987, c'est-à-dire de 25 ans, **il faudrait arrêter de multiplier les constats comme quoi elle est totalement bafouée, et poser des actes, de vraies sanctions.** Cela fait des décennies que les associations multiplient les sensibilisations, travaillent à faire évoluer les mentalités, les représentations : c'est nécessaire mais pas suffisant.. **La loi n'est-elle pas faite pour être respectée ?**

Le Comité Interministériel du Handicap

Le Comité Interministériel du Handicap (CIH) s'est tenu le 25 septembre, en présence des associations représentative des personnes en situation de handicap, pour la première fois depuis sa création en... 2009 !
Pour ce qui concerne l'accessibilité, "Entre la loi de 2005 et l'objectif d'accessibilité de 2015, nous sommes loin du compte" a constaté Jean-Marc Ayrault. Mais le Premier ministre maintient l'engagement du gouvernement pour une accessibilité universelle de la société. En accord avec les membres du CIH il a annoncé l'ouverture d'une concertation "afin de faire évoluer de manière consensuelle le cadre juridique d'intervention des acteurs."
L'APF salue l'amorce d'une réelle politique publique en matière d'accessibilité comme la définition d'un programme d'actions avec des mesures fléchées. Cependant, la mise en place de groupes de travail pour définir la mise en œuvre des Agenda d'Accessibilité Programmé et réviser certaines normes sous-entend des débats difficiles. L'APF sera particulièrement attentive à ce que les personnes en situation de handicap ne paient pas les frais de cette concertation…

Faites valoir vos droits

Obtenir la carte d'invalidité

En vertu de l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles, pour bénéficier de la carte d'invalidité, les personnes doivent avoir soit un taux d'incapacité permanente égal ou supérieur à 80%, soit être classées en troisième catégorie de la pension invalidité de la sécurité sociale.

Pour évaluer le taux d'incapacité applicable à une déficience motrice, il faut considérer **la lésion et son retentissement** par rapport au guide barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées issu du décret n°2007-1574 du 6 novembre 2007.

Concernant les déficiences de l'appareil locomoteur, les règles générales fixées au chapitre VII du guide barème prévoient, que « *toute déficience entrainant la dépendance d'un tiers pour la réalisation d'un ou plusieurs actes essentiels de la vie doit être considérées comme une déficience sévère* » : la personne atteinte de cette déficience se verra donc attribuer un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%.

Le barème précise la notion d'actes essentiels : il s'agit notamment

- des transferts
- de la toilette du corps et les soins d'apparence
- de l'habillage et déshabillage
- de la prise du repas
- des déplacements

Selon le guide barème il apparaît donc que toute personne bénéficiant d'une PCH (Prestation de Compensation du Handicap) aide humaine pour la réalisation d'actes essentiels de la vie quotidienne doit bénéficier d'une carte d'invalidité.

MDPH :

le trajet d'une demande de Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Lorsque vous déposez une demande auprès de la MDPH, vous disposez de la possibilité de faire connaître vos besoins à trois étapes de la procédure :

1) lors du dépôt du dossier à la MDPH, au travers le *projet de vie*
2) dans les 15 jours qui suivent la réception de la proposition de PPC (Plan Personnalisé de Compensation) au travers des *observations écrites*
3) devant la commission CDAPH le jour où elle doit statuer.

Le trajet d'une demande de PCH

source : http://appui-pch.blogs.apf.asso.fr/

Il est possible dans des cas très précis, de demander la **PCH en urgence** : le Président du Conseil Général dispose alors de **15 jours** pour donner réponse. Sinon, la MDPH dispose légalement de 4 mois pour apporter une réponse à la demande formulée : n'hésitez pas à relancer si vous êtes sans nouvelle !

ZOOM sur...

L'Association des paralysés de France en

VENDÉE

Novembre 2013 - N° 56

Actualités Groupes relais

Le Groupe relais littoral en mouvement...

Nous étions 11 à nous relayer sur le stand APF du Salon CAP Solidarité les 8 & 9 novembre au centre commercial Leclerc à Olonne.

C'est la première année que cette heureuse initiative a lieu ; ceci nous a permis d'entrer en contact avec plusieurs personnes touchées par le handicap. Même si dans l'immédiat nous ne pouvons dénombrer aucune adhésion nouvelle, quelques personnes ont bien voulu nous laisser leurs coordonnées afin que nous les invitions à nos prochaines réunions. Voici les sujets qui seront abordés lors de nos 3 prochaines réunions avec les invités qui se sont engagés à venir à notre rencontre :

- **Le mardi 4 février 2014**, nous recevrons Mme Billon, Vice Présidente de la CIA. Avec elle, nous ferons le point sur les travaux déjà réalisés et ceux à venir en matière d'accessibilité au pays des Olonnes et sur le fonctionnement de la Commission Intercommunale d'Accessibilité. Les adhérents seront amenés à donner leur point de vue.
- **Le mardi 1er avril 2014**, Mme Miot viendra nous présenter l'association « Siel bleu » qui propose des programmes utilisant l'Activité Physique Adaptée (APA) pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes atteintes de maladies chroniques ou de pathologies lourdes.
- **Le mardi 3 juin 2014**, ce sera au Président du CLIC Littoral de nous informer de la façon par laquelle cette association intervient sur 26 communes de Vendée auprès des personnes âgées de 60 ans et plus.

Un programme d'échanges à la fois conviviaux et instructifs nous attend !

François Bergniard
Référent du Groupe Relais Littoral

Actualité de la Délégation

Une petite nouvelle à la Délégation

Depuis le 4 novembre dernier, nous avons le plaisir d'accueillir Julie qui a rejoint notre équipe pour une mission de service civique

Bonjour à tous,

Je m'appelle Julie Racaud, j'ai 24 ans, et j'ai débuté un service civique au sein de la délégation APF de Vendée depuis le 4 novembre 2013 pour une durée de huit mois.
J'ai obtenu un diplôme d'état de Conseillère en Economie Sociale et Familiale en novembre 2011. A la sortie de l'école j'ai rencontré beaucoup de difficultés à accéder à un emploi dans le domaine du social. C'est pourquoi j'ai fait le choix de faire un service civique.
J'ai choisi l'APF car je suis sensible aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap, et surtout parce que je suis en parfait accord avec les idées que défend l'association.
Ma mission consiste à réaliser un accompagnement individuel dans l'aide à l'accès aux droits en collaboration avec Stéphanie Ottou, ceci en complément d'un investissement général à l'ensemble des actions menées par la délégation départementale.
Au plaisir de vous rencontrer prochainement.

Julie Racaud

Fermeture de la Délégation

Pendant les Fêtes de fin d'année nos bureaux seront fermés du mardi 24 décembre à 12h30 au mercredi 1er janvier inclus.

Joyeuses fêtes à tous et bonne année 2014 !

Chorale des Pyramides

Représentation

au profit de l'APF

le dimanche 19 janvier
à partir de 15h00
à la Maison de Quartier du Val d'Ornay
9 rue Charles Péguy
à La Roche sur Yon.

Entrée libre : chacun pourra faire don de ce qu'il souhaite au profit intégral de la délégation.

Venez nombreux !

Rejoignez l'APF :

Une force puissante pour faire entendre votre voix, vous écouter et vous défendre !
Pour plus de renseignements, contactez la Délégation :
02 51 37 03 47 - dd.85@apf.asso.fr
ou retournez le bulletin d'adhésion ci-dessous

Bulletin d'adhésion

Pour souscrire une *cotisation familiale* dès aujourd'hui, merci de contacter votre délégation départementale.

À compléter et à retourner sous enveloppe *sans affranchir* à :
APF libre réponse 94134 – 75642 Paris Cedex 13,
ou *directement* à **votre délégation départementale.**

OUI, je souhaite (au choix) :

❑ **Adhérer pour 1 an à l'APF**
25 € (montant de l'adhésion seule, sans abonnement) DHKA13 €

ou ❑ **Adhérer à l'APF et m'abonner**
pour 1 an au magazine *FAIRE FACE*
au prix spécial de **47 €** (au lieu de 58 €) DHKA13 + AFAA13 €

et ❑ **J'apporte mon soutien à l'APF** (facultatif)
par un don complémentaire de : €

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2013.

TOTAL de mon règlement : €

Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

L'adhésion est individuelle ❑ Mme ❑ Mlle ❑ M. FEULL13

Nom : .....

Prénom : .....

N° d'adhérent (facultatif) : .....

Adresse : .....

.....

.....

CP |_|_|_|_|_| Ville : .....

Ci-joint mon règlement par :
❑ Chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France
❑ Carte bancaire : merci de nous contacter au 01 53 80 81 04

Vous avez entre 18 et 25 ans ?
Votre 1re année d'adhésion est gratuite.
Contactez votre délégation départementale pour en savoir plus.

Renseignements facultatifs :
Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Adresse e-mail : ..... @ .....

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.